



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Guadeloupe : tourisme et loisirs

Question orale n° 59

Texte de la question

M. Ernest Moutoussamy attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur la gravité de la situation générale des départements d'outre-mer, qui s'enfoncent de plus en plus dans le chômage et la dépression économique. Les règles d'incitation à l'investissement et notamment la défiscalisation ont conduit parfois à des dérives malheureuses et à des perversions dangereuses, particulièrement dans le domaine du développement touristique. À l'heure qu'il est, le département de la Guadeloupe est en proie à d'angoissantes incertitudes quant à l'avenir immédiat du tourisme. Les hôtels, tel le Meridien, déclarent ne plus pouvoir continuer leur exploitation comme par le passé et annoncent des mesures de fermeture temporaire, de licenciement, de diminution de la qualité des prestations. Les causes de cette catastrophe étant connues de tous, il lui demande de l'informer des dispositions de relance urgentes qu'il entend prendre pour rendre attractif le tourisme en Guadeloupe. Les professionnels et les salariés peuvent-ils s'attendre particulièrement à une politique des transports aériens et de cabotage apte à attirer la clientèle touristique.

Données clés

Auteur : [M. Moutoussamy Ernest](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 59

Rubrique : Dom

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 mai 1993, page 366

Réponse publiée le : 14 mai 1993, page 436

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 12 mai 1993